

Partie à conserver en mairie puis à remettre à l'agent ONF

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE GESTION FORESTIERE DE LA REGION D'AUBERIVE

BULLETIN D'INSCRIPTION POUR EXPLOITATION DE CESSIONS EN BLOC
AUTOMNE HIVER 2022/2023

NOM et PRENOM DU CESSIONNAIRE:.....

ADRESSE :

N° TELEPHONE :

RESIDENCE PRINCIPALE (*) : M3 SOUHAITES : 15 M3 (*) 20 M3(*) ou 30 M3 (*)

RESIDENCE SECONDAIRE : limité à 7m3

(*) **Rayez la mention inutile.**

Pour des raisons de sécurité, merci d'indiquer le nom et prénom de la personne qui exploitera la (les) cession(s) en bloc:
NOM et PRENOM

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Mr et (ou) Mme.....s'inscrit pour l'obtention de cessions amiables pour l'automne hiver 2022/2023 et **atteste sur l'honneur que l'exploitation de ces cessions en bloc est uniquement destinée pour chauffer une résidence principale (ou secondaire) à titre personnel et non pour la revente.**

Signature du cessionnaire.(obligatoire)

TARIF CESSIONS BLOC 2022/2023	Résidence Principale (limité à 30 m3 soit 45 stères) par foyer	Résidence secondaire (limité à 7 m3 soit 10 stères) par foyer
Cessions en exploitation facile	7.50 € m3	7.50 € m3
Cessions en exploitation moyennement difficile	5.50 € m3	5.50 € m3
Cessions en exploitation difficile	3.00€ m3	3.00€ m3

Le port des équipements de protection individuelle (pantalon, casque, etc...) est obligatoire.

Le paiement par chèque ENERGIE est possible.

Toute inscription non remplie correctement et non signée ne sera pas prise en compte.

SIGFRA Maison de Pays BP n°5 – 52160 Auberive – Tél/Fax : 03.25.88.14.82 - Mail : sigfra652.auberive@laposte.net

Partie à remettre au cessionnaire

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE GESTION FORESTIERE DE LA REGION D'AUBERIVE

BULLETIN D'INSCRIPTION POUR EXPLOITATION DE CESSIONS EN BLOC
AUTOMNE HIVER 2022/2023

NOM et PRENOM DU CESSIONNAIRE:.....

ADRESSE :

N° TELEPHONE :

RESIDENCE PRINCIPALE (*) : M3 SOUHAITES : 15 M3 (*) 20 M3(*) ou 30 M3 (*)

RESIDENCE SECONDAIRE (*) : limité à 7m3

(*) **Rayez la mention inutile.**

Pour des raisons de sécurité, merci d'indiquer le nom et prénom de la personne qui exploitera la (les) cession(s) en bloc :
NOM et PRENOM

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Mr et (ou) Mme.....s'inscrit pour l'obtention de cessions amiables pour l'automne hiver 2022/2023 et **atteste sur l'honneur que l'exploitation de ces cessions en bloc est uniquement destinée pour chauffer une résidence principale (ou secondaire) à titre personnel et non pour la revente.**

Signature du cessionnaire.(obligatoire)

TARIF CESSIONS BLOC 2022/2023	Résidence Principale (limité à 30 m3 soit 45 stères) par foyer	Résidence secondaire (limité à 7 m3 soit 10 stères) par foyer
Cessions en exploitation facile	7.50 € m3	7.50 € m3
Cessions en exploitation moyennement difficile	5.50 € m3	5.50 € m3
Cessions en exploitation difficile	3.00€ m3	3.00€ m3

Le port des équipements de protection individuelle (pantalon, casque, etc...) est obligatoire.

Le paiement par chèque ENERGIE est possible.

Toute inscription non remplie correctement et non signée ne sera pas prise en compte.

SIGFRA Maison de Pays BP n°5 – 52160 Auberive – Tél/Fax : 03.25.88.14.82 - Mail : sigfra652.auberive@laposte.net